Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pôle de Buchy – Siège Social
252 route du Rouen, 76 750 Buchy

Décision du Président

N°2026 / 34

OBJET : Avenant n°1 au lot n°12 du marché de travaux du nouveau pôle administratif de Montville

Monsieur le Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-05-06-073 du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président,

Vu l'arrêté n°26-001 de délégation de pouvoirs et de signature à Monsieur Paul LESELLIER,

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que l'avenant implique un ajustement du plafond du marché inférieure à 5%,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la passation et la signature d'un avenant n°1 au lot n°12 du marché de travaux marché du nouveau pôle administratif intercommunal avec la société SCAE (185 Place Persac – 76 750 – BUCHY) pour un montant de -0,4 € HT, portant le montant total du marché à 82 999,60 € HT, soit 99 599,52 € TTC

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Buchy, le 13 juillet 2026

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président

Paul LESELLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20260713-2026-34-AI
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026